



RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LES RÉFUGIÉS, LES RAPATRIÉS ET LES DÉPLACÉS INTERNES DANS LA RÉGION DE L'IGAD

20-21 FÉVRIER 2006

NAIROBI, KENYA

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE INTERMINISTÉRIELLE SUR LES RÉFUGIÉS, LES RAPATRIÉS ET LES DÉPLACÉS INTERNES DANS LA RÉGION DE L'IGAD

(Nairobi, Kenya, 20-21 février 2006)

Introduction

1. La Conférence ministérielle de l'IGAD sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes s'est tenue les 20 et 21 février 2006 à l'hôtel Norfolk de Nairobi, au Kenya. La conférence s'est tenue suite à une décision du Conseil des ministres de l'IGAD, réuni en octobre 2003 à Kampala, en Ouganda. La conférence a été organisée par l'IGAD et le Bureau régional de liaison du HCR pour l'Afrique d'Addis-Abeba, en Ethiopie. L'objectif général de la conférence était de se pencher sur la situation actuelle des réfugiés, des rapatriés et des déplacés dans la région, et de convenir de la nécessité d'élaborer une politique/stratégie régionale et nationale de recherche de solutions aux défis de la protection et de l'assistance aux personnes touchées par les déplacements.
2. Participaient à la conférence Son Excellence Askalu Menkerious, ministre du Travail et du Bien-être humain de l'Etat d'Erythrée, l'Honorable Konchellah, ministre de l'Immigration et des Etrangers de la République du Kenya, Son Excellence le Brigadier Aleu Ayieny Aleu, ministre d'Etat chargé de l'Intérieur de la République du Soudan, Son Excellence Ibrahim Sh. Ali, ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères du gouvernement fédéral de transition de la République de Somalie, M. Carlos Twesigmwe, Commissaire à la gestion des catastrophes de la République de l'Ouganda, le Conseil de l'Ambassade d'Ethiopie à Nairobi, M. Dini Mohamed Bourhan, Conseiller du ministre de l'Intérieur de la République de Djibouti, M. Oluseyi Bajulaiye, Directeur adjoint du Bureau Afrique au HCR à Genève, M. Ilunga Ngandu, Représentant du Bureau régional de liaison pour l'Afrique du HCR à Addis-Abeba, en Ethiopie, les représentants du HCR dans tous les Etats membres de l'IGAD, de l'Union africaine et du Secrétariat de l'IGAD (la liste des participants est jointe à l'Annexe IV).

Séance d'ouverture

3. M. Daniel Yifru, Directeur du département de la paix et de la sécurité du Secrétariat de l'IGAD, a souhaité la bienvenue aux ministres et aux invités à la conférence ministérielle. Il a ensuite invité M. Oluseyi Bajulaiye, Directeur adjoint du Bureau Afrique au HCR à Genève, et le Dr Attala H. Bashir, Secrétaire exécutif de l'IGAD, à prononcer leurs allocutions respectives, avant d'inviter Son Excellence Raphaël Tuju, EGH, Député au parlement, ministre des Affaires étrangères de la République du Kenya à procéder à l'ouverture solennelle de la conférence.
4. M. Oluseyi Bajulaiye a, au nom du Haut Commissaire du HCR, remercié le gouvernement du Kenya d'avoir accueilli la conférence et l'IGAD d'avoir organisé la toute première rencontre sur le déplacement forcé en général dans la région de l'IGAD. Il a souligné qu'en dépit des difficultés dans la région, l'IGAD avait fait preuve de volonté politique en faisant des questions humanitaires un chapitre à part entière de son Programme de gestion des risques liés aux catastrophes, pleinement

consciente de l'ampleur du problème et de la nécessité de créer une cellule pour s'en occuper au niveau de Secrétariat.

5. M. Oluseyi a affirmé que le HCR était heureux de co-parrainer cette conférence qui était une opportunité sans précédent pour la région d'échanger des expériences et de tracer la voie à suivre dans la recherche de solutions aux problèmes des réfugiés, des rapatriés et des déplacés. Il a par ailleurs indiqué que le HCR se félicitait de la création par l'IGAD d'un Forum ministériel régional, à l'instar de ceux mis sur pied dans d'autres régions de l'Afrique tels que le Forum des Commissaires chargés des réfugiés de SADC et l'atelier de la CEDEAO, pour s'occuper du déplacement en tant que problème régional et lui envisager des solutions durables. L'approche régionale s'inscrivait, a-t-il affirmé, en droite ligne de la stratégie générale de recherche de solutions durables aux problèmes des déplacements en Afrique allant au-delà des frontières.
6. M. Oluseyi a informé la conférence que dans le cadre de l'assistance aux déplacés internes, le HCR s'était vu confier des responsabilités supplémentaires dans les secteurs de la protection, de l'abri d'urgence et de la gestion des camps. Il a ensuite informé la conférence que ce nouveau mécanisme était un grand pas dans le renforcement de la prévisibilité et de l'efficacité de l'aide internationale dans la recherche de solution aux problèmes des déplacés internes. Il a souligné les perspectives positives de paix qui, dans la région, ont créé des conditions favorables au retour des personnes déplacées chez elles pour reconstruire leurs communautés dévastées.
7. M. Oluseyi a fait observer que le Comité des experts s'était penché, au cours des quatre jours précédents, sur les défis liés aux déplacements, et avaient élaboré une série de recommandations exhaustives à examiner par les ministres. Il s'est dit confiant que la conférence ministérielle prendrait des décisions pragmatiques et réalisables à partir de ces recommandations. Il a souligné qu'il était de la responsabilité commune des pays de la région de veiller à ce que ces recommandations et décisions ne deviennent pas de simples documents de référence dans les étagères. Il a invité les participants à tirer des enseignements des discussions de la conférence et à retourner dans leurs capitales respectives avec un esprit plus flexible de réflexion et un ferme engagement à résoudre les longues crises de déplacement et à préparer un avenir acceptable pour les millions de personnes déplacées de la région.
8. Son Excellence le Dr Attala H. Bashir, Secrétaire exécutif de l'IGAD, a souhaité la bienvenue aux ministres, aux commissaires, aux chefs de délégation et aux représentants des organisations régionales et internationales à cette conférence ministérielle sur les déplacements forcés dans la région de l'IGAD. Il a exprimé ses remerciements et sa gratitude au gouvernement de la République du Kenya d'avoir accueilli la conférence, et indiqué que le déplacement était l'un des problèmes chroniques qui affectait des millions de personnes dans la région. A cet égard, il s'est dit convaincu que cette conférence marquerait le point de départ d'une approche régionale de la recherche, au niveau individuel et au niveau collectif, de solutions aux multiples problèmes liés aux déplacements de populations.

9. Le Dr Attalla H. Bashir a informé la conférence que les crises humanitaires dans la région de l'IGAD avaient été caractérisées par des conflits et des risques naturels aux dimensions nationales, régionales et internationales. La recherche des causes profondes de ces problèmes reste donc une priorité absolue qui requiert des efforts concertés aux niveaux national, régional et international. A cet effet, il a souligné la nécessité d'adopter une politique et une stratégie régionale efficace et réalisable, pour permettre aux Etats membres et à l'organisation régionale de s'attaquer aux causes des crises humanitaires à tous les niveaux.
10. Le Secrétaire exécutif a rappelé à la conférence l'une des recommandations de la conférence ministérielle de l'IGAD, tenue à Khartoum en 2003, sur les déplacés internes, ainsi que la décision du Conseil des ministres de l'IGAD d'organiser une conférence régionale sur les réfugiés. Cela, a-t-il indiqué, était la preuve même de l'engagement politique des Etats membres de l'IGAD à s'attaquer aux problèmes liés au déplacement. Il a affirmé que cette conférence était une opportunité sans précédent pour tous ses acteurs, et plus particulièrement pour l'IGAD et le HCR, de collaborer et d'informer la région de la situation actuelle du déplacement de population dans la région de l'IGAD. A cet égard, il a souligné la nécessité de renforcer la capacité du Secrétariat de l'IGAD et de ses Etats membres à s'acquitter efficacement de leurs responsabilités.
11. Le Dr Attalla a informé la conférence que l'IGAD était confrontée à des difficultés financières dans ses efforts de mettre en œuvre les recommandations de la conférence ministérielle de Khartoum sur les déplacés internes. Il a dit sa crainte de voir l'IGAD se retrouver confrontée aux mêmes problèmes dans la mise en œuvre des recommandations qui émaneraient de la présente conférence. Il a donc souligné la nécessité d'adopter une stratégie efficace de mobilisation de ressources pour l'IGAD afin d'engager les donateurs au plus haut niveau.
12. Le Dr Attalla a souligné la nécessité pour l'IGAD de conceptualiser une stratégie et une vision régionales sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes. Il a informé la conférence que l'IGAD préparerait, dans les meilleurs délais, un plan d'action pour la mise en œuvre des décisions et recommandations de cette conférence. Il a pour finir remercié le Bureau régional de liaison du HCR à Addis-Abeba, pour son appui technique et financier, et le gouvernement et le peuple du Kenya d'avoir accueilli la conférence.
13. Son Excellence Raphaël Tuju, EGH, ministre des Affaires étrangères de la République du Kenya, a souhaité la bienvenue aux invités à la conférence et au Kenya et leur a souhaité un agréable séjour à Nairobi. Il a indiqué que la région de l'IGAD était confrontée à d'énormes problèmes humanitaires aux causes à la fois naturelles qu'artificielles, qui avaient provoqué de lourdes pertes économiques et sociales. Il a en outre indiqué que l'on ne saurait insister assez sur l'importance de cette conférence qui se tenait à un moment où des millions de personnes dans notre région subissaient les conséquences des déplacements forcés de populations dus à diverses causes telles que les conflits répétés et les risques naturels.
14. Le ministre a évoqué ses expériences personnelles lorsqu'il visitait des camps et des quartiers de réfugiés dans les Etats membres et ailleurs, en Afrique, où il a pu assister à des situations de déplacement forcé de personnes et à l'agonie quotidienne dans

laquelle vivent ces personnes. Il a demandé à la conférence si l'IGAD disposait du courage nécessaire pour s'attaquer aux causes profondes du déplacement qui sont, la plupart du temps, les différends tribaux, ethniques et idéologiques. Il a affirmé qu'à ce jour, les Etats membres de l'IGAD n'avaient pas le courage de s'attaquer aux causes profondes des déplacements aux niveaux national et régional. Le ministre a indiqué que cette conférence aurait atteint ses objectifs si elle parvenait à donner aux Etats membres le courage d'identifier certains des facteurs qui favorisaient les déplacements.

15. Le ministre Tuju a indiqué que le déplacement forcé de population affectait la totalité du tissu social et constituait, par là même, une importante entrave au développement socioéconomique durable et à la paix et la sécurité dans notre région. Il a par ailleurs affirmé qu'il s'avérait impérieux pour l'IGAD et la région de se doter d'une vision et d'une politique régionales sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes afin de s'attaquer aux problèmes que rencontrent ces personnes. Il a fait remarquer que cette conférence ne devait pas être une activité ponctuelle, et souligné la nécessité d'organiser des forums plus pragmatiques appelés à offrir à l'IGAD, à ses Etats membres et aux autres acteurs de la région l'opportunité d'un dialogue durable sur les questions des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes de la région.
16. Le ministre Tuju a remercié le Bureau régional de liaison du HCR et le Secrétariat de l'IGAD pour leur précieux partenariat dans le cadre du financement de la conférence, et d'avoir choisi le Kenya pour accueillir cette conférence. Il s'est dit confiant que cet engagement préliminaire à collaborer avec l'IGAD favoriserait davantage la coopération et la collaboration dans la recherche de solutions au déplacement forcé de populations, et contribuerait également au développement économique, à la paix et à la sécurité dans la région de l'IGAD. Le ministre a enfin déclaré solennellement ouverte la conférence ministérielle.

Election du bureau

17. La conférence a élu Son Excellence Kochellah du Kenya au poste de président de la conférence, Son Excellence le Brigadier Aleu Ayieny Aleu du Soudan au poste de vice-président, et M. Carlos Twesigomwe de l'Ouganda au poste de rapporteur.

Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

18. L'ordre du jour et le programme de travail ont été adoptés sans amendements (voir Annexe 1).

Examen du rapport de la réunion des experts

19. M. David Apollo Kazungu, président du Comité des experts, a présenté le rapport de leur réunion pour examen par les ministres. Il a brièvement informé les ministres des principaux points abordés par les experts au cours de ces quatre derniers jours, et donné aux ministres un aperçu des recommandations et du projet de déclaration issu des travaux de la réunion des experts, toutes choses qui étaient soumises à l'examen des ministres.

Débat

20. En ce qui concerne le manque de données précises sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes, la conférence a appris que dans la région ne disposait pas de données fiables sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes. Mais il a été rappelé que l'Erythrée possédait une base exhaustive de données sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes qu'il fallait faire ressortir dans le rapport du comité des experts. Les participants ont fait remarquer que les Etats membres de l'IGAD devaient jouer les premiers rôles dans la recherche de solutions au problème du déplacement. Ils ont par ailleurs fait observer que le Secrétariat de l'IGAD et le HCR devaient compléter les efforts des Etats membres. Ils ont pu apprendre que les recommandations du Comité des experts confiaient des responsabilités aux pays, à la région de l'IGAD et à la communauté internationale, mais que le rôle du HCR n'était pas bien défini. Les participants se sont dits préoccupés par le fait que les activités du HCR et celles de l'OCHA se faisaient la concurrence pour l'obtention des ressources, d'où la nécessité de les synchroniser. A cet effet, la conférence a fait remarquer que le rôle du HCR était toujours défini dans des accords tripartites, et que cet organisme était, le cas échéant, disposé à collaborer très étroitement avec les Etats membres de l'IGAD pour clairement définir son rôle. En ce qui concerne l'appropriation, les participants ont fait état de la nécessité de développer les aptitudes pour assurer la pérennité des réinstallations. Dans certains cas, une approche s'étalant sur plusieurs années et la nécessité d'éviter la réduction drastique des ressources étaient considérées comme moyen d'assurer la pérennité.

Allocution des pays

21. A l'issue de l'exposé du rapport des experts, les Etats membres ont présenté leurs allocutions sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes.

Djibouti

22. Le représentant de la République de Djibouti a indiqué que son gouvernement se félicitait de cette initiative conjointe du HCR et de l'IGAD visant à aborder la question épineuse des déplacements qui affecte la sous-région qui abrite le plus grand nombre de personnes déplacées. En dépit de ses modestes ressources, Djibouti, a affirmé le représentant, avant de tout temps appliqué une politique de généreuse hospitalité et que son pays abritait actuellement quelque 5 000 réfugiés, et que leur bien-être était assuré par l'Office national d'assistance aux réfugiés et aux victimes des catastrophes (ONARS). Il a ajouté que son pays était favorable au rapatriement volontaire de réfugiés vers leurs pays d'origine, et qu'il collaborait avec le HCR pour contribuer aux opérations de rapatriement. Les déplacés internes de Djibouti étaient généralement les populations nomades victimes des cycles persistants de sécheresse qui frappent la région au cours de ces dernières années.
23. Le représentant de Djibouti a informé la conférence de la préoccupation de son gouvernement au sujet de l'éducation des enfants de réfugiés, et sollicité l'aide du HCR et de la communauté internationale pour les aider à cet effet. Pour sa part, a confié le représentant, la République de Djibouti s'engageait à mettre pleinement en œuvre les décisions et recommandations de la conférence, en ajoutant que son pays avait déjà souscrit aux conventions en la matière, dans le but de résoudre durablement

la question des rapatriés et des déplacés internes qui constituaient une grave entrave au développement socio-économique des Etats membres de l'organisation sous-régionale.

Erythrée

24. Son Excellence Askalu Menkerious, ministre du Travail et du Bien-être humain de l'Erythrée, a remercié le gouvernement du Kenya d'avoir accueilli la conférence, et pour l'hospitalité accordée aux délégations. Il a félicité le Secrétariat de l'IGAD d'avoir accordé à la question du déplacement forcé de population une place de choix dans l'ordre du jour de la région, avant de remercier le HCR d'avoir financé la réunion.
25. Le ministre a souligné que les facteurs les plus visibles qui étaient à la base de l'exil, des déplacements internes et des autres formes de mouvements forcés de populations restaient les conflits entre pays et les conflits armés au sein même des Etats. M. Menkerious a par ailleurs évoqué les questions de protection, d'assistance et de recherche de solutions durables au déplacement de populations dans la région de l'IGAD ne sauraient être dissociées des objectifs et stratégies de la région. Il a indiqué que l'harmonisation des approches et politiques et la normalisation des pratiques entre les Etats membres était essentielle. Il a par ailleurs fait observer que les conventions, principes et charges gouvernant, aux niveaux mondial et régional, ces questions, de même que le mécanisme de l'IGAD au plan sous-régional, contribueraient à renforcer la capacité des Etats membres à articuler des politiques et des stratégies qui satisfassent aux normes internationales. A cet égard, un forum sous-régional contribuerait à promouvoir l'échange d'information, de communications et d'expériences, la coordination des programmes et l'échange de ressources entre les Etats membres sur la base de mécanismes et politiques sous-régionaux.
26. Au sujet de la répartition des charges, le ministre a souligné que le fardeau de l'assistance aux réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes était actuellement supporté par les communautés et les Etats d'accueil du voisinage immédiat, ce qui nécessitait une collaboration accrue et la mise en place de mécanismes qui accroissent les chances de responsabilités plus durables et plus unifiées. Le ministre a informé les participants que son gouvernement avait adopté une approche globale de recherche de solution au rapatriement, à la réintégration et à réhabilitation des populations affectées, tel que prévu dans la Proclamation de politique macro économique de 1994, qui donnait aux populations déplacées le capacité de devenir des membres productifs de la société. Cette politique faisait également état de la nécessité de sensibiliser les communautés dans l'accueil et la prise en charge de ces populations.
27. Le ministre a informé les participants de l'expérience de l'Erythrée qui abritait quelque 4 321 réfugiés des pays voisins, et que son pays avait pleinement respecté les principes consignés dans la Convention de Genève de 1951, de la Charte de l'Union africaine, et des autres lois et instruments internationaux sur le droit humanitaire et les droits humains. A cet effet, il a indiqué que l'Erythrée avait collaboré avec le HCR dans la sauvegarde de la protection des réfugiés et du respect de leurs droits humains. Le ministre a également informé la conférence que le gouvernement de son pays, en collaboration avec le HCR, avait initié un programme de rapatriement des réfugiés érythréens, en attendant l'application de la cessation du

statut des réfugiés érythréens. Le ministre a indiqué que quelque 341 000 réfugiés érythréens avaient été retournés, et assuré la conférence que le gouvernement érythréen accorderait son appui aux rapatriés érythréens dans le cadre du programme national de reconstruction et de développement. En dépit de la situation difficile que vivent certains rapatriés au début, le ministre a indiqué que la plupart des rapatriés s'efforçaient de reprendre leurs activités de subsistance, ce qui s'avérait difficile sans ressources humaines et financières substantielles. Le ministre a donc informé la conférence que l'Erythrée possédait des organisations communautaires et des structures administratives originales, et que l'Etat s'employait à sensibiliser et à habiliter ces communautés à gérer leurs propres affaires.

28. Le Ministre s'est dit préoccupé par le fait que l'Erythrée continuait d'abriter plus de 50 000 déplacés internes qui ne pouvaient retourner chez eux en raison du retard dans la délimitation des frontières. Il a par ailleurs émis l'espoir que les efforts consentis pour s'attaquer au déplacement puissent s'attaquer en même temps aux causes profondes de ce fléau, en protégeant les droits juridiques souverains et en faisant respecter le droit international. Le Ministre a évoqué l'information sur les soi-disant « réfugiés érythréens » campés à Shimelba, au Nord de l'Ethiopie, qui y sont installés depuis 1991, parce qu'accusés d'être les membres et les proches de groupes subversifs maintenus dans ces camps à des desseins hostiles et certains qui avaient été enlevés lors du conflit frontalier. Il a demandé au HCR de faciliter le retour des personnes qui avaient été kidnappées et dans le même temps, de ne pas servir de couverture humanitaire pour faire le jeu de ceux qui avaient d'autres desseins politiques. Il a également fait part de sa préoccupation en ce qui concerne les insuffisances du rapport du consultant qui n'avait pas suffisamment consulté les institutions nationales, ce qui avait donné lieu à des déformations et à de mauvaises sources d'informations. .
29. D'où la nécessité de disposer d'assez de temps, de ressources et de procéder à des consultations approfondies pour une entreprise aussi délicate. Pour terminer, le Ministre a réaffirmé que son pays appuyait les conclusions de la conférence ministérielle ainsi que le renforcement des capacités du secrétariat.

Ethiopie

30. Le représentant de l'Ethiopie a affirmé que son pays a accueilli des réfugiés de divers pays et de toutes nationalité, race et religion depuis des temps immémoriaux. Il a en outre indiqué que son pays en tant que signataire de toutes les conventions des Nations Unies et de l'OUA sur les réfugiés, avait pratiqué la politique de la porte ouverte pour les réfugiés. Il a informé la conférence que l'Ethiopie avait adopté en juillet 2004, une législation nationale sur les réfugiés qui était fondée sur les principes des Conventions des Nations Unies et de l'OUA sur les réfugiés.
31. Il a informé la conférence que, par rapport aux autres régions, les Etats membres de l'IGAD accueilleraient le plus grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Même si tout devait être mis en œuvre pour assurer une protection et une assistance aux réfugiés et aux déplacés internes, il fallait s'attaquer aux causes politiques, sociales et économiques profondes des déplacements. A cet égard, il a indiqué que la prévention présentait plusieurs aspects dont toute une série de tâches interdépendantes, comme l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement durable, le respect des droits de l'homme et des minorités, la mise en

place d'une gouvernance équitable et démocratique, le règlement pacifique des différends, la fin de l'injustice sociale et la prévention des antagonismes ethniques et communautaires.

32. Le représentant éthiopien a fait part de sa préoccupation face à la diminution du volume de l'aide aux réfugiés, due au syndrome de la fatigue des donateurs, qui s'est manifestée par la réduction des ressources allouées aux réfugiés en Afrique, et qui a eu des effets désastreux sur les services fournis aux réfugiés. Il a en outre indiqué que les plus pauvres parmi les pauvres avaient de plus en plus de mal à accueillir les réfugiés, alors que l'environnement et les ressources naturelles ne cessaient de se dégrader.
33. Il a affirmé que pendant les quatre dernières décennies, la corne de l'Afrique s'était caractérisée par les guerres civiles, les catastrophes naturelles et la sécheresse, qui avaient entraîné des déplacements forcés. En conséquence, l'Ethiopie a continuellement accueilli près d'un million de réfugiés dans les années 80 et au début des années 90 et accueille présentement près de 99 556 réfugiés en provenance des pays voisins. Il a souligné que dans sa quête de solutions durables, la mise en œuvre de programmes destinés aux réfugiés demeurait une priorité et que son pays continuait de s'engager à rapatrier tous les réfugiés vers leur pays d'origine.
34. Le représentant a informé les participants qu'à ce jour, l'Ethiopie avait procédé au rapatriement de 250 000 réfugiés somaliens et continuait d'en abriter près de 15 142. Il a en outre indiqué que son pays appuyait fortement le Plan d'action global pour les réfugiés somaliens et qu'il avait demandé au HCR d'apporter son assistance à sa mise en œuvre. Il a indiqué que de nombreux réfugiés érythréens cherchaient asile en Ethiopie et a ajouté que des projets étaient en cours pour ouvrir un nouveau camp pour les réfugiés érythréens. Il a par ailleurs affirmé que depuis 1983, son pays avait accueilli des réfugiés soudanais dont le nombre s'élevait présentement à 73 588 dans le pays. Il a informé la conférence que l'Accord global de paix signé entre le Gouvernement soudanais et la SPLM avait donné le signal de départ du rapatriement des réfugiés soudanais et permis à l'Ethiopie de réaffirmer qu'il était disposé à collaborer avec le Gouvernement soudanais et le HCR pour faciliter le rapatriement de ces derniers. Il a mis l'accent sur le fait que les réfugiés avaient besoin d'assistance jusqu'à leur rapatriement, dans la sécurité et la dignité, et a fait observer que les réductions budgétaires dans les programmes d'aide devaient faire l'objet d'un examen approfondi.

Kenya

35. Son Excellence M. Konchellah, Ministre de l'immigration et de l'immatriculation des étrangers de la République du Kenya a informé la conférence que son pays accueillait présentement plus de 240 000 réfugiés à Dadaab, Kakuma et d'autres grands centres urbains. Il a réaffirmé le respect et l'adhésion de son pays à toutes les conventions internationales des droits de l'homme et des Nations Unies sur les réfugiés, telle que la Convention des Nations Unies de 1951 sur les réfugiés entre autres, ce qui prouvait l'engagement du Kenya en ce qui concerne la protection des réfugiés.
36. Le Ministre a informé la conférence que les droits fondamentaux des réfugiés et des demandeurs d'asile étaient assurés au même titre que la sécurité des nationaux

kenyans et des résidents internationaux dans le pays. Il a par ailleurs informé la conférence qu'il existait un partenariat fort et efficace entre le Gouvernement kenyan et les partenaires en ce qui concerne la gestion du bien-être des réfugiés. Il a également porté à la connaissance des participants que les réfugiés et leurs familles dans les camps avaient droit aux rations alimentaires, aux soins de santé et à l'accès à l'éducation afin de leur faciliter l'existence.

37. S'agissant des relations avec les communautés d'accueil, le Ministre a indiqué qu'on avait observé des tensions qui avaient été exacerbés par le fait que les communautés d'accueil avaient l'impression que les réfugiés avaient un meilleur niveau de vie, qu'ils contribuaient à la dégradation de l'environnement et qu'ils avaient des cultures différentes. A cet égard, il a fait observer que son gouvernement avait mis en place des programmes qui avaient pour objet de fournir des services et une assistance aux communautés d'accueil des réfugiés. Parmi ces programmes, on peut citer, l'accès à l'éducation et aux services de santé, à l'eau, aux micros entreprises ainsi que la mise en œuvre de projets de réhabilitation de l'environnement. Il a souligné que son pays entendait remplir ses obligations vis-à-vis des communautés d'accueil, grâce à un partenariat efficace avec les partenaires de développement, sur la base d'un mémorandum d'accord bilatéral, tel que celui qui existait entre les Gouvernements kenyan et danois.
38. Son Excellence M. Konchellah a informé la conférence que le gouvernement de son pays avait adopté la politique du cantonnement qui était fondée sur l'environnement géopolitique, la situation socioéconomique du pays, ainsi que sur la sécurité des réfugiés. Il a réaffirmé que le Kenya, en tant qu'Etat partie à la convention des Nations Unies de 1951, du protocole de 1967 et de la Convention de 1969 de l'OUA sur les réfugiés, continuait d'offrir protection aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, malgré la diminution de l'aide internationale. Il a informé la conférence que des mesures étaient en train d'être prises pour renforcer la protection des réfugiés grâce à l'amélioration des modalités d'établissement des documents et la régularisation du statut de tous les étrangers dans le pays, dans le cadre des lois en vigueur.
39. Le Ministre a affirmé que le Kenya avait élaboré un projet de loi sur les réfugiés qui se trouvait présentement entre les mains du Procureur général et qui devait faire l'objet d'une nouvelle publication avant d'être examiné par le parlement. Il a ajouté qu'il pensait que le projet de loi ainsi que la délivrance de cartes d'identité aux réfugiés amélioreraient la protection et la gestion des réfugiés dans le pays. Il a en outre affirmé que les camps de réfugiés étaient situés dans des zones où l'environnement était très fragile, et où la réhabilitation et la protection de l'environnement s'avéraient absolument nécessaires, à l'instar de ce que faisait actuellement la GTZ à Kakuma. Le Ministre a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle aide son pays à restaurer l'environnement afin de laisser à la postérité une nature en bon état.

Somalie

40. Son Excellence M. Ibrahim, Ministre d'Etat aux affaires étrangères du Gouvernement fédéral de transition de la République de Somalie a fait part du plaisir et du privilège qu'il éprouvait à prendre la parole, au nom du Gouvernement fédéral de transition, à la conférence de l'IGAD sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes. Il a

exprimé son profond sentiment de reconnaissance et ses remerciements pour le rôle historique que les pays de l'IGAD avaient individuellement et collectivement joué en vue d'encourager le Processus de réconciliation nationale en Somalie, et en particulier au peuple et au gouvernement kenyan. Il a par ailleurs remercié le HCR et l'IGAD d'avoir organisé la conférence, et l'Union africaine d'avoir concrétisé des actions en vue du mieux-être des réfugiés.

41. Le Ministre d'Etat a souligné que des millions de réfugiés, de rapatriés et de déplacés internes étaient quotidiennement en butte à des actes de violence, à l'insécurité généralisée, à la famine récurrente, aux maladies contagieuses, aux épidémies, à la pauvreté abjecte qui aboutissait à la perte de toute une génération. Il a en outre mis l'accent sur le fait que la plupart des réfugiés recevaient une protection et jouissaient dans une certaine mesure de leurs droits fondamentaux, tandis que les déplacés internes devaient être absolument protégés aussi bien aux niveaux national que régional, tel que recommandé par le comité des experts. A cet effet, il a indiqué que la préoccupation première consistait à protéger les ressortissants de nos pays, malgré la faiblesse des capacités institutionnelles au niveau nationales pour faire face comme il se doit aux déplacements internes.
42. Le Ministre d'Etat a souligné que le cas de la Somalie présentait un contraste saisissant par rapport à celui de n'importe quel autre de ses voisins dans la région. Il a en outre souligné qu'au lieu de parler de la désolation dans son pays, il valait mieux encourager à tout prix les objectifs régionaux qui consistent à rechercher des solutions, même si la question des déplacés internes est de toute évidence un problème national. A cet effet, il a affirmé que la communauté internationale ne devrait pas abandonner ses responsabilités ni prendre ses distances par rapport à ces souffrances prolongées, ce qui friserait une absence totale de compassion et reviendrait à partager la responsabilité d'être les témoins d'une souffrance et d'une tragédie humaine qui perdurent. Il a en outre affirmé qu'il était convaincu que les perspectives à long terme de son pays avaient été bien prises en compte par la conférence et que les Somaliens comptaient sur la compréhension, la main tendue fraternelle et la tolérance dont tous ses voisins de la sous région avaient toujours fait preuve. Il a conclu en affirmant qu'il était confiant que la région allait se battre pour le bien de son pays.

Soudan

43. Le Général de brigade Aleu Ayieny Aleu, Ministre d'Etat de l'intérieur du Soudan a exprimé sa gratitude à l'IGAD et au HCR pour l'organisation de la présente réunion ministérielle qui, a-t-il affirmé, allait permettre à la région de prendre des mesures efficaces pour permettre d'avoir une vision commune et globale sur la question. A cet effet, il a indiqué qu'il était primordial d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les causes profondes de ces souffrances globales et sur ses solutions.
44. Le Ministre d'Etat a informé la conférence que son pays avait accueilli un grand nombre de réfugiés et continuait à en abriter environ 665 829. Il a en outre fait savoir que, dans le cadre de ses engagements et de ses efforts, le Soudan avait supporté la plupart du fardeau (95%), compte tenu de la diminution de l'aide internationale. Il a réaffirmé l'engagement de son pays vis-à-vis de toutes les conventions régionales et

internationales sur les réfugiés, la Convention de Genève de 1951, le Protocole de 1967 et la Convention de 1969 de l'OUA/UA, dont les clauses essentielles sont contenues dans la Loi sur l'asile du Soudan de 1974. A cet égard, son pays était d'avis que le rapatriement volontaire était la meilleure solution et que les efforts qu'il déployait visaient à faciliter le rapatriement des réfugiés, grâce à des accords tripartites. S'agissant des charges relatives aux réfugiés, il a précisé que son pays pensait que le pays d'accueil ne devrait pas les supporter à lui tout seul, et que celles-ci devaient être partagées entre les différentes parties concernées, notamment avec la communauté internationale.

45. Le Ministre a fait savoir qu'au Soudan, les réfugiés avaient été répartis selon leurs attaches ethniques, professionnelles et politiques, en trois groupes distincts, à savoir notamment ceux qui étaient politiquement motivés parce qu'ils avaient des opinions contraires à celles de leur système politique, ceux qui venaient de la campagne et qui avaient fui leur pays face à l'oppression et aux préjudices et ceux qui étaient des habitants des villes qui avaient perdu leurs moyens de subsistance en raison des incertitudes et des troubles politiques. Il a en outre indiqué que la deuxième catégorie, à savoir les populations rurales, constituait la majorité des réfugiés au Soudan. Le Ministre a également informé la conférence que les catégories susvisées avaient servi à définir les types d'installation dans son pays, à savoir, les installations agricoles, rurales et urbaines.
46. Le Ministre d'Etat a souligné que le Soudan restait fermement engagé vis-à-vis de tous les principes humanitaires et des conventions internationales et régionales sur les réfugiés qui avaient été reconnus par la communauté internationale et le HCR à plusieurs reprises. A cet égard, il a affirmé que son pays avait dégagé des terres pour la création d'installations, la mise en place de services de santé et d'éducation pour les réfugiés, où le HCR leur apportait une aide afin de les rendre autonomes. Il a en outre affirmé que son gouvernement reconnaissait le droit à la libre circulation, conformément à la convention de Genève de 1951 et à celle de l'OUA de 1969. Il a également informé la conférence que les réfugiés bénéficiaient de possibilités d'emplois dans des domaines qui n'étaient pas liés à des questions sécuritaires, conformément à l'Article 14 de la loi sur l'asile du Soudan de 1974. Il a par ailleurs informé la conférence que les réfugiés avaient le droit d'être rapatriés avec tous les objets personnels qu'ils avaient ramenés de leur pays d'origine ainsi que ceux qu'ils avaient acquis pendant leur séjour au Soudan. Il a affirmé que son pays était d'avis que le rapatriement volontaire, l'installation dans un autre pays d'asile et l'installation sur place constituaient des solutions durables pour les réfugiés. Il a souligné la nécessité d'accords tripartites et bilatéraux précis pendant le processus de rapatriement.
47. Le Ministre a mis l'accent sur le fait que son pays enregistrait actuellement les effets négatifs de l'application de la clause de cessation pour les réfugiés éthiopiens et érythréens, qui devait être revue et étudiée à fond, en tenant compte de toute l'aide qui avait été suspendue pour des raisons politiques sans prendre en compte le caractère humanitaire des problèmes. Il a en outre souligné que le séjour prolongé des réfugiés au Soudan avait entraîné la dégradation de l'environnement et des infrastructures de son pays et qu'il espérait que la communauté internationale fournirait des ressources suffisantes et proportionnées.

48. Le Ministre a rappelé à la conférence l'Accord global de paix signé à Nairobi le 9 janvier 2005 entre le Gouvernement soudanais et la SPLM et demandé au HCR de collaborer avec le Gouvernement de son pays en vue de préparer les Soudanais réfugiés à l'étranger à retourner dans la sécurité et la dignité. Pour terminer, il a dit qu'il espérait que la conférence atteindrait ses objectifs et réaffirmé que son gouvernement était prêt à s'associer à la communauté internationale pour assurer la protection et le bien-être des réfugiés, dans le cadre de ses obligations vis-à-vis des instruments internationaux et régionaux.

Ouganda

49. M. Carlos Twesigomwe, Commissaire chargé de la gestion des catastrophes a lu la déclaration du Lieutenant général Mosses Ali, Premier ministre adjoint/Ministre chargé de l'organisation des secours d'urgence et des réfugiés. Il a remercié le Secrétariat de l'IGAD et le HCR pour l'organisation de cette conférence qui venait à point nommé.

50. Le Commissaire a rappelé à la conférence que les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes continuaient de poser des défis et des problèmes à la région et d'avoir des effets négatifs sur les réalisations socioéconomiques que celle-ci aurait dû enregistrer. Il espérait apporter sa collaboration à l'élaboration d'une stratégie commune pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements dans la région.

51. En ce qui concerne les déplacements en Ouganda, le Commissaire a informé la conférence que son pays avait été impliqué depuis 1940, compte tenu de sa situation géopolitique et des conflits incessants qui l'avaient amené à accueillir 250 000 réfugiés. Il a fait observer que les flux de ressources en provenance du HCR avaient diminué, ce qui avait entraîné une charge pour les communautés d'accueil. Il a par ailleurs noté que cette baisse des ressources avait eu des effets négatifs sur les relations entre les pays.

52. Le Commissaire a fait part de son inquiétude en ce qui concerne le fait que les réfugiés ne retournaient pas dans leur pays d'origine lorsque la situation qui avait entraîné leur fuite avait changé, et il a lancé un appel pour que des efforts concertés soient déployés en faveur des rapatriés volontaires, en vue d'assurer leur réintégration dans les communautés d'accueil. S'agissant des mesures d'intervention, le Commissaire a informé la conférence que son pays avait mis en place une stratégie à long terme pour permettre aux réfugiés de mener une vie normale dans le cadre du programme général de développement de l'Ouganda qui encourageait les réfugiés à être autonomes. Le Commissaire a réitéré la contribution et les efforts de son pays dans la recherche de solutions durables aux causes profondes des problèmes, pour permettre le retour et la réintégration durables des réfugiés dans leur pays d'origine. Il a affirmé que les problèmes des déplacés internes en Ouganda étaient essentiellement dus aux conflits et à la guerre avec l'ALR dans le Nord de l'Ouganda qui avaient entraîné le déplacement de près de 1,6 millions de personnes. Il a en outre indiqué que l'insuffisance des ressources et de l'aide

humanitaire destinées à atténuer les souffrances des déplacés internes constituait l'un des défis majeurs qui était aggravé par les attaques fréquentes des convois d'aide et par les flambées de violence dans les camps.

53. Le Commissaire a informé la conférence que son pays avait formulé une stratégie qui prenait en compte les principes directeurs des Nations Unies, ce qui fournissait un cadre pour la coordination des interventions au niveau national. Il a par ailleurs indiqué qu'en raison de la paix qui prévalait dans la plupart des régions, son Gouvernement procédait à la réinstallation des déplacés internes dans leurs foyers et qu'un grand nombre d'entre eux devaient retourner chez eux avec l'appui des partenaires de développement. Il a informé la conférence que le déminage des zones de retour posait un grand problème. Toutefois, le programme de déminage était entrain d'être mis en œuvre pour résoudre le problème avec le soutien du PNUD. Il a conclu en disant que son pays espérait que la stratégie conjointe élaborée par la présente conférence serait mise en œuvre pour trouver des solutions aux crises humanitaires qui perdurent dans la région et il a réaffirmé l'engagement de son pays vis-à-vis de l'IGAD.

Décisions et recommandations de la conférence ministérielle

54. Après un examen approfondi des problèmes liés aux déplacements dans la région de l'IGAD et de leurs implications pour le développement durable ainsi que pour la paix et la sécurité dans la région, les Ministres ont fait une série de décisions et de recommandations qui sont jointes en annexe au présent rapport (voir Annexe II).

Déclaration de la conférence ministérielle

55. Ayant examiné la situation des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes dans la région de l'IGAD, les Ministres ont rendu publique la Déclaration de Nairobi, qui est également jointe en annexe au présent rapport (voir Annexe III).

Clôture

Motion de remerciements

**ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LES RÉFUGIÉS, LES
RAPATRIÉS ET LES DÉPLACÉS INTERNES
DANS LA RÉGION DE L'IGAD**

I. Lundi, 20 février 2006 :

- 08:45 – 09:00:** Arrivée des ministres
- 09:00 – 09:15:** Allocution de Bienvenue par le **Secrétariat de l'IGAD**
- 09:15 – 09:30:** Déclaration de **M. Oluseyi Bajulaiye, Directeur adjoint du Bureau Afrique, UNHCR Genève**
- 09:30 – 09:45** Allocution du **Secrétaire exécutif de l'IGAD, Dr. Attalla H. Bashir**
- 09:45 – 10:00:** Discours d'ouverture de **S.E. M. Raphael Tuju, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Kenya**
- 10:00 – 10:15**
- Election du Bureau
 - Adoption de l'Ordre du Jour
- 10:15 - 10:30:** **Pause café/thé**
- 10:30 – 11:00** Présentation et examen du rapport de la réunion des experts
- 11:00 – 13:00** Présentations des Etats membres et discussions
- Djibouti
 - Erythrée
 - Ethiopie
 - Kenya
 - Somalie
 - Soudan
 - Ouganda
- 13:00 – 14:30** **Déjeuner au restaurant Lord Delamere de l'Hôtel Norfolk**
- 14:30 – 16:00** Examen du rapport de la réunion des Experts et présentations des Pays Membres
- 16:00 – 16:15** **Pause café/thé**
- 17:00 – 18:00** Examen :

- Des Décisions de la Conférence Ministérielle
- De la Déclaration de la Conférence Ministérielle

**19:30 - 21:30 Cocktail offert par le HCR/I'IGAD
(Garden Suite, Hotel Norfolk)**

II. Mardi, 21 février 2006 :

**(09:00 – 11:00 Secrétariat -- Préparation et distribution du rapport de la Conférence
Ministérielle)**

11:00 – 11:45 Adoption du rapport de la Conférence Ministérielle

11 :45 – 12 :00 Pause café/thé

12:00 – 13:00 Session de Clôture

13:00 – 1430 Déjeuner au restaurant Lord Delamere de l'Hôtel Norfolk

**DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS
DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE NAIROBI
SUR LES RÉFUGIÉS, LES RAPATRIÉS ET LES DÉPLACÉS INTERNES
DANS LA RÉGION DE L'IGAD**

Le comité des experts, réuni à Nairobi du 14 au 17 février 2006, a examiné les problèmes liés aux déplacements humains dans la région de l'IGAD, qui touchent à ce jour 11 millions de personnes. Le comité a également pris en compte les problèmes qui dépassent le cadre des frontières nationales et qui ne peuvent être résolus comme il se doit, que grâce à une action concertée de l'ensemble des Etats membres.

Ils ont en outre pris conscience de la nécessité d'échanger les expériences et l'expertise nationales, grâce à la recherche de solutions aux problèmes au niveau national, afin d'harmoniser leurs approches, conformément aux conventions, aux normes et critères internationaux. Ils ont par ailleurs pris en compte le fait que les problèmes de déplacement sont mieux traités au niveau local et des communautés, selon le principe de la subsidiarité – qui consiste à placer l'administration au niveau le plus bas possible et au plus près des individus et des groupes les plus touchés, en tenant compte de l'aspect pratique.

Après une analyse approfondie de la situation des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes dans la région de l'IGAD, le comité d'experts a souligné la nécessité pour les Etats membres de se livrer à une réflexion et à un examen de conscience sincères sur les questions liées à la sécurité et au développement humain qui figurent actuellement au programme de l'Union africaine, du NEPAD et des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies et sur leur incidence quant à la protection, l'assistance et la recherche de solutions durables pour les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes. A cet effet, le comité des experts a proposé la série de recommandations suivantes, à mettre en œuvre aux niveaux national, régional et international, avec l'appui du HCR, de l'OCHA et des autres partenaires de développement.

Au niveau national

Le comité des experts a recommandé que les Etats membres :

- 1) renforcent et mettent en place des politiques et des lois sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes, en tenant compte des conventions et instruments régionaux et internationaux¹ ;
- 2) élaborent une stratégie d'intervention globale, notamment grâce au renforcement ou à la mise en place d'institutions nationales qui joueront le rôle d'interlocuteurs pour les questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés internes ; et mettent en place des politiques, des stratégies et des plans d'action multisectoriels pour

¹ La Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 ; la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique ; la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie ; les Principes directeurs des Nations Unies sur les déplacements internes.

- s'attaquer aux causes profondes des déplacements, en vue de formuler des approches régionales aux déplacements, avec le soutien du HCR, du secrétariat de l'IGAD et des autres partenaires de développement ;
- 3) renforcent la capacité de leurs institutions d'asile, notamment la détermination du statut de réfugié et la résolution des cas en instance, garantissent le respect des droits des réfugiés et assurent la protection des groupes vulnérables spécifiques ;
 - 4) initient une enquête de référence sur la situation des réfugiés urbains et des demandeurs d'asile dans leurs pays respectifs, en collaboration avec le HCR;
 - 5) gardant présent à l'esprit que l'éducation est un formidable atout pour les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes, entreprennent des études de faisabilité pour favoriser l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle dans les secteurs appropriés et accordent des allocations pour frais d'études aux réfugiés ;
 - 6) veillent à ce que les actes de naissance et de mariage, les diplômes d'études et autres certificats soient reconnus à travers toute la région pour faciliter le retour des réfugiés et leur réintégration ;
 - 7) veillent à ce que les réfugiés, les déplacés internes et les rapatriés soient inclus dans les plans stratégiques de lutte contre le VIH/SIDA ;
 - 8) conscients de la présence de mines terrestres et d'armes légères dans les pays de retour, élaborent des stratégies nationales pour l'éradication des mines terrestres et des armes légères ;
 - 9) encouragent les projets humanitaires et de développement intégrés, notamment grâce au développement d'activités génératrices de revenus et d'autosuffisance, d'éducation et de développement des infrastructures dans les zones de retour des réfugiés et des déplacés internes, ainsi que dans les communautés d'accueil des réfugiés, avec l'appui des donateurs multilatéraux et bilatéraux ;
 - 10) élaborent des solutions pour les groupes résiduels de réfugiés, après la cessation de leur statut de réfugié et, en l'absence de toute autre solution durable, encouragent leur intégration locale, avec le soutien du HCR et des équipes de pays des Nations Unies ;
 - 11) invitent le secteur privé à créer des possibilités d'emplois pour les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes dans les sociétés qui sortent d'un conflit ;
 - 12) créent un groupe de travail consultatif au sein du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, en collaboration avec l'IGAD, l'équipe de pays des Nations Unies et l'Union africaine, en vue de s'attaquer aux déplacements en Somalie, d'appuyer le retour volontaire et la réintégration des Somaliens dans la sécurité et la dignité, notamment dans les régions du centre et du sud de la Somalie, d'incorporer les processus du Plan global d'action (CPA) et de la Mission conjointe d'évaluation (JAM) et de produire à cet effet un document de concept qui analyse et identifie les obstacles ;
 - 13) élaborent une stratégie et un plan d'action nationaux pour combattre la dégradation de l'environnement dans les régions affectées par la présence des personnes déplacées ;
 - 14) assurent et favorisent l'accès en toute sécurité des organisations humanitaires aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés internes, afin de leur permettre de bénéficier de la protection et de l'assistance requises.

Au Secrétariat de l'IGAD

Le Comité des experts a recommandé que le Secrétariat de l'IGAD :

- 1) modifie et élargisse le mandat, la composition et les Termes de référence des mécanismes actuellement en vigueur du Programme de gestion des risques liés aux

- catastrophes pour y inclure les questions liées aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés internes ;
- 2) mette sur pied, au niveau du Secrétariat, une cellule chargée de fournir de l'appui technique à la mise en œuvre du programme de gestion des risques liés aux catastrophes, notamment en ce qui concerne les questions de déplacement forcé, à travers la promotion de normes juridiques, la mobilisation de ressources, la liaison de politique et la coordination avec le HCR, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et les partenaires compétents ;
 - 3) aide les Etats membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies pour les réfugiés, les déplacés internes et les rapatriés ;
 - 4) élabore une méthodologie pour la recherche de solutions durables dans la région en procédant à une analyse critique des crises de réfugiés, de rapatriés et de déplacés internes, avec la participation de la société civile ;
 - 5) mette en place un régime régional d'asile et de protection qui tienne compte des politiques nationales sur les réfugiés, les déplacés internes et les rapatriés ainsi que des conventions et instruments régionaux et internationaux² ;
 - 6) crée un cadre juridique pour la protection et l'assistance aux déplacés internes, en collaboration avec l'Union africaine, les organismes des Nations Unies et les partenaires concernés, conformément aux Principes directeurs du déplacement interne ;
 - 7) mène une étude comparative sur la base des enquêtes sur les réfugiés urbains et les demandeurs d'asile effectuées par les Etats membres, et mette au point une stratégie régionale d'intervention, en collaboration avec le HCR ;
 - 8) mette au point, en collaboration avec le HCR et les autres partenaires compétents, une stratégie de mobilisation des ressources ;
 - 9) permette à ses organes de décision de mobiliser les donateurs au plus haut niveau, en leur faisant prendre conscience de l'impact des déplacements et de la pauvreté sur la paix et la sécurité dans le monde, et plaide vigoureusement pour la parité et l'universalité des interventions initiées par la communauté internationale face aux crises de déplacement forcé ;
 - 10) mette au point et initie, en collaboration avec la Mission conjointe d'évaluation,³ une Stratégie régionale de l'IGAD pour la mobilisation de ressources en faveur du Soudan, pour faire suite à la Conférence d'Oslo pour les annonces de contributions des partenaires au développement, afin de les amener à honorer leurs promesses et leurs engagements ;
 - 11) mette au point, en collaboration avec le HCR, les équipes de pays des Nations Unies et la communauté des donateurs, une stratégie et un plan d'action régionaux pour combattre la dégradation de l'environnement dans les régions touchées par la présence de personnes déplacées ;
 - 12) évalue et mesure, en collaboration avec le HCR et les pays d'origine et d'asile, l'applicabilité de la cessation du statut de réfugié dans la région, en tenant compte des spécificités de chaque situation ;
 - 13) identifie, en collaboration avec le HCR, l'Union africaine et les Etats membres de l'IGAD, les facteurs qui entravent l'avènement de la paix et de la sécurité et la

² La Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967 ; la Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique ; la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie ; les Principes directeurs des Nations Unies sur les déplacements internes.

³ Le Gouvernement d'union nationale du Soudan ; le Gouvernement du Sud-Soudan ; la Banque mondiale, le PNUD et les donateurs bilatéraux et multilatéraux.

- recherche de solutions durables aux problèmes des populations déplacées par le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie ;
- 14) entreprenne, au nord de l'Ouganda, une mission de reconnaissance à laquelle participeront le Forum des partenaires de l'IGAD, les organismes des Nations Unies et les partenaires, pour évaluer l'ampleur du problème des déplacés internes et rendre compte au prochain sommet de l'IGAD ;
 - 15) prépare, dans un délai d'un mois, un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la Conférence ministérielle.

A la communauté internationale

Le Comité des experts a recommandé que la communauté internationale :

1. s'attaque aux problèmes d'envergure régionale qui constituent, entre autres, les causes profondes du déplacement ;
2. aborde la question de la diminution de l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés internes, en tenant compte des spécificités propres à chaque situation et en faisant preuve de créativité, de souplesse et d'adaptabilité ;
3. appuie les processus de paix et de reconstruction après les conflits au Soudan, en Somalie et dans les autres Etats membres ;
4. assure le financement des programmes de prise en charge et d'entretien, mais aussi d'éducation, relatifs aux processus de retour, et évite la réduction prématurée des ressources, et continue d'engager des ressources proportionnelles au nombre de réfugiés restant ;
5. élabore et supervise, sous les auspices du HCR et de l'OCHA, en collaboration avec l'IGAD, la mise en œuvre d'une Stratégie régionale de recherche de solutions durables pour les réfugiés et les déplacés internes de la région, et plus particulièrement pour les Somaliens et les Soudanais, afin d'assurer leur retour volontaire dans la sécurité et la dignité ;
6. assure le respect des droits humains, la sécurité et la dignité des immigrés, en sensibilisant et en faisant preuve de compassion dans le traitement et la gestion des questions de migration ; à cet égard, la communauté internationale doit veiller à ce que les personnes fuyant les conflits et la persécution bénéficient de la protection internationale ;
7. abordent les questions humanitaires et de développement de manière intégrée, conformément aux Objectifs du millénaire pour le développement.

ANNEXE III

DÉCLARATION DE NAIROBI CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LES RÉFUGIÉS, LES RAPATRIÉS ET LES DÉPLACÉS INTERNES DANS LA RÉGION DE L'IGAD

Nous, Ministres et représentants des Etats membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), réunis à Nairobi, les 20 et 21 février 2006 ; rappelant la décision prise par le Conseil des ministres de l'IGAD à Kampala, en octobre 2003, ainsi que la

Déclaration et les recommandations de la Conférence ministérielle de Khartoum sur les déplacés internes de septembre 2003 ;

Réaffirmant notre engagement vis-à-vis de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et du Protocole de 1967 s'y rapportant, de la Convention de l'OUA de 1954 ; de la convention de 1954 et de celle de 1961 relatives à la réduction des cas d'apatridie, ainsi que les principes directeurs sur les déplacements internes ;

Préoccupés par l'ampleur de la tragédie des déplacements forcés de population dans la région de l'IGAD dont le nombre a atteint le chiffre impressionnant de 11 millions, ce qui fait que les 7 pays de notre région abritent 30 % des déplacés du monde et 66 % de ceux de l'Afrique ;

Considérant également l'ampleur de la crise dans la région du Darfour, au Soudan, la crise humanitaire dans le Nord de Ouganda, ainsi que l'aggravation des conflits en Somalie, qui continuent de provoquer de nouveaux déplacements et d'accroître l'insécurité de populations déjà éprouvées par le déplacement ;

Notant avec préoccupation les niveaux de pauvreté des réfugiés et des communautés d'accueil des déplacés internes qui font courir des risques aux communautés, et le fait que celles-ci ne reçoivent pas l'attention requise ;

Profondément préoccupés par la situation actuelle de sécheresse qui a affecté des millions de personnes dans la région et par la grave dégradation de l'environnement dans les communautés d'accueil, résultant de l'arrivée de populations contraintes au déplacement ;

Soulignant le fossé sans cesse grandissant entre les opérations humanitaires et les opérations de relance liées au retour et au développement à long terme, qui menacent le processus de résolution durable des crises liées aux réfugiés, aux déplacés internes et aux rapatriés dans l'ensemble de la sous région, et constitue un danger pour les processus de paix ;

Notant avec une vive préoccupation que la diminution drastique des ressources mises à la disposition des Etats membres de la région de l'IGAD par la communauté des donateurs internationaux compromet l'application des normes requises de protection et d'assistance aux réfugiés, aux déplacés internes et aux rapatriés, ce qui a de graves répercussions sur la jouissance de leurs droits humains fondamentaux tels que l'éducation, l'alimentation en quantité et en qualité suffisantes, l'accès aux soins de santé, à l'eau et à l'assainissement, et provoque la malnutrition chez les enfants ;

Réaffirmant que c'est aux gouvernements que revient la responsabilité première de protéger et d'aider les déplacés internes et de trouver des solutions durables à leurs problèmes, et à la communauté internationale de compléter les efforts des pays ;

Conscients du mandat de l'IGAD qui comprend la promotion de la paix, de la stabilité et du développement dans la sous région, et reconnaissant que l'identification de solutions durables aux problèmes des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes est une condition indispensable à l'avènement de la paix, de la stabilité et du développement durables ;

Réaffirmant l'engagement des Etats membres de l'IGAD à faciliter le retour volontaire et la réintégration des réfugiés et déplacés internes dans la sécurité et la dignité, conformément

aux instruments nationaux, régionaux et internationaux en vigueur, en collaboration avec le HCR et toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes ;

Notant les efforts consentis à ce jour par la communauté internationale, qui n'a pas cessé de porter secours aux réfugiés, aux déplacés internes et aux rapatriés ;

Exprimant notre gratitude au Secrétariat de l'IGAD et du HCR pour leur collaboration et pour avoir organisé la présente conférence sur les déplacements forcés de populations, et au HCR pour en avoir assuré le financement ;

Entérinant les conclusions et recommandations de la réunion des experts sur les déplacements forcés de population dans la région de l'IGAD, tenue à Nairobi, du 14 au 17 février 2006 ;

Déclarons par la présente :

- 1. Réaffirmer** notre engagement à nous attaquer aux causes profondes des déplacements forcés et à garantir la préservation d'un espace humain, afin de créer des conditions propices à des solutions durables, à travers des efforts et des interventions soutenus en vue de prévenir et résoudre les conflits dans la région et garantir la sécurité de nos populations ;
- 2. Réaffirmer en outre** notre ferme engagement à protéger efficacement les réfugiés, des rapatriés et de déplacés internes et à nous employer à renforcer les capacités des systèmes de gestion des réfugiés et des déplacés internes et à trouver des solutions durables pour améliorer les perspectives de paix, de sécurité et de développement à long terme ;
- 3. Nous engager à renforcer** les capacités du Secrétariat de l'IGAD pour lui permettre de jouer un rôle actif pour tout ce qui a trait aux réfugiés et aux déplacés internes, en collaboration avec les organisations compétentes, grâce notamment à la soumission, aux instances supérieures, de rapports sur la situation des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés, assortis de recommandations appropriées d'actions à entreprendre pour résoudre les problèmes ;
- 4. Nous engager en outre** à inclure les réfugiés, les rapatriés, les déplacés internes et leurs communautés d'accueil dans nos programmes de développement, à fournir, en temps opportun, l'appui et les ressources efficaces aux initiatives de réhabilitation et de reconstruction ;
- 5. Inviter** la communauté internationale, dans un esprit de partage, à accroître promptement et efficacement son appui à la satisfaction des besoins urgents des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes, afin de contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la région de l'IGAD ;
- 6. Encourager** le renforcement de la collaboration entre l'IGAD, le Forum des partenaires de l'IGAD (FPI), l'Union africaine, le HCR, l'UNOCHA, les autres organismes des Nations unies, les donateurs, le secteur privé, les acteurs humanitaires

et la société civile, dans le but de s'attaquer aux problèmes des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés afin de leur trouver des solutions durables ;

7. **Lancer un appel** à la communauté internationale et aux organismes des Nations unies pour qu'ils réagissent promptement et efficacement aux crises humanitaires découlant de la situation de sécheresse qui prévaut actuellement dans la région, et aident l'IGAD à réhabiliter les zones dégradées dans les communautés d'accueil des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées ;
8. **Demander** à la communauté internationale et en particulier aux équipes de pays des Nations Unies et aux pays partenaires d'octroyer les fonds nécessaires à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence ministérielle sur les déplacements forcés de population dans la région de l'IGAD, et d'explorer d'autres voies de coopération sous-régionale, en vue de s'attaquer aux problèmes des déplacements forcés dans la région.
9. **Lancer un appel** à la communauté internationale pour qu'elle collabore avec le HCR, les États membres de l'IGAD et les pays de réinstallation en vue de procéder à l'examen des procédures de réinstallation, afin de permettre leur utilisation appropriée par les réfugiés qui en ont besoin et d'empêcher les pratiques frauduleuses, la traite des êtres humains et l'exode des compétences de la région.

Fait à Nairobi, au Kenya, le 21 février 2006

ANNEXE IV

**RAPPORT DE LA RÉUNION DES EXPERTS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE
DE L'IGAD SUR LES RÉFUGIÉS, LES RAPATRIÉS ET LES DÉPLACÉS
INTERNES**

Nairobi, Kenya, 14-17 février 2006

LISTE DES PARTICIPANTS

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
SUR LES RÉFUGIÉS, LES RAPATRIÉS ET LES DÉPLACÉS INTERNES
DANS LA RÉGION DE L'IGAD

NORFOLK HOTEL, NAIROBI, KENYA, 20-21 FEVRIER 2006

DJIBOUTI

Dini Mohamed Bourhan

Conseiller Technique du Ministre de l'intérieur
Djibouti, République de Djibouti
Tel: 253- 35 25 42

Kadra Ahmed Hassan

Conseillère
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
Internationale
Djibouti, République de Djibouti
Tel: 253- 85 39 10
Fax: 253- 35 38 40
Email: kadraa@hotmail.com

ÉRYTHRÉE

H.E. Mrs. Askalu Merkios

Minister, Ministry of Labor and Human Welfare
P.O. Box 5252
Asmara,
Tel: 291-1 151986

Mehreteab Fessehaie

Director General, Repatriation and Reintegration
Ministry of Labour & Human Welfare
P.O. Box 1098
Asmara, Eritrea
Tel: 291-1-18 13 97
Fax: 291-1-18 80 03
Email: mehrfz@yahoo.com

ÉTHIOPIE

Mr. Ajebe Ligaba

Chargé d'Affaires
Ethiopian Embassy
Nairobi
Tel: (254-20) 27 32052
Fax: (254-20)2732054
Email: ajebe_ligaba@yahoo.com

Daniel Ayele

Head, Administration and
Finance Department
ARRA

National, Security and Information Service
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: 251-911-24 01 10
Fax: 251-11-15 520 08
Email: ddirayele@yahoo.com

KENYA

Hon. Raphael Tuju
Minister of Foreign Affairs
Nairobi, Kenya

Hon Gideon Konchella
Minister of Immigration
and Registration of Persons
P.O. Box 30375-00100
Nairobi
Tel: 254-20- 222022

Roselyn Amadi
Deputy Chief State Counsel
Attorney General's Chambers
P.O. Box 40112
Nairobi
Tel: 254-20-226186
Fax: 254-20-310977
Email: Roselynamadi@hotmail.com

H.E. Amb. David Mutemi
Director, Horn of Africa
Ministry of Foreign Affairs
P.O. Box 30551
Nairobi,
Tel: 254-20-31 88 88
Email: davidmutemi@yahoo.com

H.E. Amb. Mohammed Affey
Ambassador
Ministry of Foreign Affairs
Nairobi

Peter Kusimba
Under Secretary
Head of Refugees Department
Ministry of Immigration and
Registration of Persons
P.O.Box 30375-00100
Nairobi
Tel: (254-20) 25 01 20
Email: petskubana@yahoo.co.uk

Janet A. Kailikia
Foreign Service Officer
Horn of Africa Directorate
Ministry of Foreign Affairs
P.O.Box 30551
Nairobi
Tel: 254-20-31 88 88
Fax: 254-20- 34 19 35
Email: janetakika@yahoo.com

SOMALIE

H.E. Ibrahim Sh. Ali

Minister of State for Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Somalia
Tel: 254-721661268
Email: hafun@math.net

Gibriel Cusman Moxamed
Special Envoy for the Transitional Federal
Government of Somalia (TFGS)
Ministry of Foreign Affairs
Jowhar
Tel: 252-1- 52 12 00
Email: jibco1@hotmail.com

SOUDAN

Brig. Aleu Ayieny Aleu
State Minister for Interior
Ministry of Interior
Khartoum
Tel: 249-91 2393356
Fax: 249-183 768597

Kuol Nyok Kuol Arop
Third Secretary
Sudan Embassy
Nairobi
Tel: 254 20 385225
Fax: 254 20 385187
e-mail: nyokkuol@yahoo.co.uk

Rihab Awad Alkreem
Legal Adviser
Office of the Commissioner
Khartoum
Tel: 249-183 760855
Fax: 249-760622

Nhial N. Monvcol
Office Manager
Khartoum

Mubarak Talha Mubarak
Director of Protection
Ministry of Interior, Office of the
Commissioner For Refugees (COR)
Khartoum, Sudan
Tel: 249-183- 78 15 58
Fax: 249-183- 78 15 60

UGANDA

Carlos Twesigmwe
Commissioner Disaster Management and Refugees
Office of the Prime Minister
P.O. Box 341
Kampala
Tel: 256-41-343825
Fax: 256-41- 258735

H.E. Catherine Sebitosi
Minister Counsellor

Uganda High Commission
P.O. Box 60853
Nairobi
Tel: 254-20-4445420
Fax: 254-20-4443772

David Kazungu Apollo
Assistant Commissioner-Refugees
Disaster Preparedness and Refugees
P.O. Box 341
Kampala, Uganda
Tel: 256-41-230765/58 or 258735
Email: dakazungu@yahoo.com

SECRETARIAT DE L' IGAD

Daniel Yifru
Director, Peace and Security
P.O. Box 2653
Djibouti, Republic of Djibouti
Tel: 253-354050/312750
Tel/Fax 253- 250121
Email: Daniel.yifru@igad.org

Keflemariam Sebhatu
Programme Manager Humanitarian Affairs
P.O. Box 2653
Djibouti, Republic of Djibouti
Tel: 253- 35 40 50/312753
Fax: 253- 35 35 20/250121
Email: kefle.sebhatu@igad.org

Debalkew Berhe
Programme Manager, Environment Protection
P.O. Box 2653
Djibouti, Republic of Djibouti
Tel: 253-35 40 50
Fax: 253- 35 35 20/356994
Email: debalkew.berhe@igad.org

Patrick Sabuni
Intern/Researcher
Djibouti, Republic of Djibouti
Tel: 253-35 40 50
Fax: 253-35 35 20
Email: patirksabuni@aim.com

Egzharia Tekle
Personal Secretary
P.O. Box 2653
Djibouti, Republic of Djibouti
Tel: 253-35 64 52
Fax: 253-35 35 20
Email: egzharia.tekle@igad.org

Tegeste Shimelis
Secretary, Peace and Security Division
P.O. Box 2653
Djibouti, Republic of Djibouti
Tel: 253-354050/312751
Tel/Fax: 253- 25 01 21
Email: tegeste.shimelis@igad.org

HCR – Genève

Mr. Oluseyi Bajulaiye
Deputy Director
Geneva

HCR – Djibouti

Dillah Doumaye
Representative
UNHCR
P.O.Box 1885
Djibouti, Republic of Djibouti
Tel: 253-352200
Email: doumayed@unhcr.org

HCR – Érythrée

William Collins Asare
Representative
Asmara
P.O.Box 1995
Tel: 291-1-126121
Fax: 291-1-127255
Email: asare@unhcr.org

Jose Alvin Gonzaga
Sr. Protection Officer
UNHCR
Asmara
P.O. Box 1995
Tel: 291-1-126121
Fax: 291-1-127255
Email: gonzaga@unhcr.org

HCR – Éthiopie

Ilunga Ngandu
Regional Liaison Representative for Africa
UNHCR Regional Liaison Office (RLO)
Addis Ababa
Tel: 251-11- 6612822
Email: ngandu@unhcr.org

Fernando Protti-Alvarado
Deputy Representative
UNHCR Regional Liaison Office (RLO)
P.O. Box 1076
Addis Ababa
Tel: 251-911- 20 86 57
Email: protti@unhcr.org

Annika Sandlund
Protection Office
P.O. Box 1076
Addis Ababa
Tel: 25111-46 12822
Email: sandlund@unhcr.org

Marie Delphine

External Relations Officer
UNHCR Regional Liaison Office (RLO)
Addis Ababa
Tel: 00251 11 6612822
Email: marie@unhcr.org

Katherine Cocco
Associate Executive Assistant to the Representative
UNHCR Regional Liaison Office (RLO)
Addis Ababa
Email: cocco@unhcr.org

Maria Jose Guerrero Ledo
Associate External Relations Officer
UNHCR Regional Liaison Office (RLO)
Addis Ababa
Tel: 251- 911-254165
Email: guerrema@unhcr.org

Tedenek Fantaye
Assistant External Relations Officer
UNHCR Regional Liaison Office (RLO)
Addis Ababa
Tel: 251-11-6612822
Fax: 251-11-6611666
Email: fantaye@unhcr.org

Yemisrach Teshome
Senior Secretary
Public Information
UNHCR Regional Liaison Office (RLO)
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: 251-11-6612822
Fax: 251-11-6611666
Email: teshome@unhcr.org

HCR – Kenya

Neimah Warsame
Manager, Regional Support HUB/UNHCR
Nairobi
Email: warsamen@unhcr.org

George Okoth-Obbo
Representative
UNHCR Branch Office
P.O. Box 43801 00100
Nairobi
Tel: 254-20-4232000
Fax: 254-20-4232080
Email: okothg@unhcr.org

Eddie Gedalof
Deputy Representative
UNHCR
P.O. Box 43801 00100
Nairobi
Tel: 254-20-4232110/4232084
Email: gedalof@unhcr.org

HCR – Somalie

Mr. Guillermo Bettocchi

Representative UNHCR Somalia
Nairobi
Tel: 254- 723403512

Alessandra Morelli

Joint Needs Assessment Somalia/UNHCR
Snr. Repatriation and Reintegration Planner
UNHCR Branch Office (BO) Somalia
Waiyaki Way - Lions Place
Westlands
P.O.Box 43801-00100
Nairobi
Tel: 254-733-200777
Email: morelli@unhcr.org

HCR – Ouganda

Ms. Cynthia Burns

Representative
UNHCR
Kampala
Tel: 256-41 349143
Fax: 256-651 261430
Email: burnsa@unhcr.org

UNION AFRICAINE (UA)

Macrine Mayanja

Senior Political Officer
African Union Commission
P.O.Box 3243
Addis Ababa
Tel: 251-11-5517700
Fax: 251-11-55517844
Email: mayanjam@africa-union.org

OIM

David Derthik

Head of Operations
P.O.Box 55040
Nairobi
Tel: 254-722-296555
Email: dderthick@iom.int

Davide Mosca

Regional Medical Officer
P.O. Box 55040 – 00200
Nairobi
Tel: 254-20-4444179
Email: dmosca@iom.int

Njeri Kimani

International Medical Health Department
P.O. Box 2451-00202
Nairobi
Tel: 254-20- 4444174
Email: nkimani@iom.int

William Lorence

Operation Officer

P.O.Box 55040
Nairobi
Tel : 254-722 209362
Email : wlorence@iom.int

UNDGO – Somalie

Mr. David Bassiouni
Senior UN Technical Coordinator
UNDGO-Somali
C/o UNDP Somalia
Nairobi
Email: david.bassiounie@undp.org

BANQUE MONDIALE

Lloyd M'kay
Senior Coordinator Somali – JNA
Nairobi

FORUM DES PARTENAIRES DE L'IGAD

Danemark

Anders Knudsen
Programme Adviser/Danish Refugee Council
Nairobi
Tel : (254) 720706302
Anders.knudsen@drc.dk

Allemagne

Walter Von Den Driesch
Deputy Head of Mission
German Embassy
P.O. Box 30180-00100
Nairobi
Tel: (245-20) 4262100
Fax : (254-20) 4262129
Email: info@nair.diplo.de

Grèce

Michael Votsis
Consul
Ministry of Foreign Affairs of Greece
Nairobi
Tel: 254-20-340744
Fax:(254-20-216044
gremb.nai@mfa.gr

Hollande

G. Duyrjrs
Charge d'Affairs

Tel: 254-733934938

Norvège

Tove Bruvik Westberg
Minister Counsellor
Embassy of Norway
P.O. Box 46363-00100
Nairobi
Email: tbw@mfa.no

Suisse

Jacques Bovier
Regional Director SDC
Swiss Government
Ministry of Foreign Affairs
Swiss Embassy
Nairobi

CONSULTANTS

Brazille Musumba
Consultant (Press)
P.O. Box 34458-00623
Nairobi
Tel: 254-20- 2724898
Fax: 254-20- 2724898
Email: brazille.musumba@igad.org

INTERPRETES/TRADUCTEURS

Milcah Chokah
Interpreter
Kenyatta University
P.O.Box 48844
Nairobi, Kenya
Tel: 254-20-810901-19
Email: mudeizi@yahoo.co.uk

Kindel Ludeki
Interpreter
CEAJ Audio Visual Services
P.O.Box 7002-00100 GPO
Nairobi
Tel: 254-722 78 1439
Email: kludeki@yahoo.com

Victorine Sagbo
Translator
Nairobi, Kenya
Tel: 254-723 488511
Email: vsajbo@yahoo.com

Marie-Bernard Rock Capo Chichi
Translator
P.O.Box 2581-00200
Nairobi
Tel: 254-722-822477
Email : rocky_capo@yahoo.fr

Sylvia Amisi

Translator

P.O.Box 20728-00202

Nairobi, Kenya

Tel: 254-20-603866

Email : sylviaamisi@yahoo.com